

FIN DES DISPOSITIFS DU FONGECIF AU 31/12/2018 CIF CDI et CDD - BILAN DE COMPETENCES - VAE - FORMATION Hors Temps de Travail - Congé EXAMEN

Version 03/08/18

- > La Loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » votée le 1^{er} août 2018 met fin aux dispositifs de formation gérés par les Fongecif.
- > Nous vous informons que notre offre de services proposées en Nouvelle-Aquitaine continue. Nous vous informerons sur les futurs dispositifs, dans la limite des informations disponibles et de l'actualité,
- > Nous vous présentons les dispositions prises pour la gestion des dossiers en cours ou qui vont nous être déposés,

1/ Dispositifs CIF-BC-FHTT-VAE-Congé Examen en vigueur jusqu'au 31/12/2018

Dans le cadre d'une Réforme de la Formation Professionnelle, ces dispositifs sont supprimés à partir du 1^e janvier 2019. **Les engagements financiers pris avant le 31/12/2018 sont maintenus jusqu'à leur terme.**

En revanche, les CIF – BC – VAE – FHTT - Congé Examen pourront débiter **jusqu'au 28 février 2019 inclus dernier délai.**

Tout dossier dont la formation ou la prestation (bilan de compétences, VAE, congé examen) commencera après le 28 février 2019 sera irrecevable.

2/ Calendrier des dates limites de dépôt des dossiers CIF FHTT

Ma formation débute en	Je dépose mon dossier avant le	Mon dossier passe en commission le
Janvier 2019	15 septembre 2018	9 novembre 2018
Jusqu'au 28 février 2019 <u>au plus tard</u>	15 octobre 2018	7 décembre 2018

3/ Dispositifs en vigueur au 1^{er} janvier 2019

❑ Un compte personnel de formation de Transition (CPF-T) :

Aucune information à ce jour sur les critères d'accès et sur la prise en charge (formation et rémunération).

- Recontacter le Fongecif fin d'année 2018 pour des compléments d'information sur le nouveau dispositif

❑ Le compte personnel de formation (CPF) :

Recontacter le Fongecif fin d'année 2018 pour des compléments d'information sur le nouveau dispositif .

- Appui technique du Fongecif sur la création de compte, l'élaboration de la demande de financement, la recherche du financeur

4/ Continuité des services du FONGECIF auprès du public :

- Faire le point avec un conseiller sur sa situation professionnelle
- Information, conseil et accompagnement des salariés souhaitant changer d'activité, de métier, évoluer en interne ou en externe
- Identifier et valoriser ses compétences acquises et transférables
- Conseil sur des besoins d'orientation, de formation
- Conseil et appui technique sur le financement de formation
- Conseil et accompagnement sur la stratégie de recherche d'emploi
- Conseil sur la création, reprise d'entreprise

Une palette de services gratuits et confidentiels